



Le Parlement appuie la feuille de route de Bali et demande de réviser la politique de l'UE sur les biocarburants

Les députés se félicitent, dans une résolution adoptée ce jeudi, du délai fixé à 2009 par la feuille de route de Bali, pour parvenir à un accord international sur le changement climatique. Cependant, ils demandent également une révision urgente de la politique européenne des biocarburants et conditionnent la participation de l'UE aux réunions des principaux émetteurs de CO₂, organisées par les Etats-Unis, à un engagement de toutes les parties de réduire leurs émissions de CO₂.

Il est nécessaire que les pays industrialisés réduisent leurs émissions d'au moins 30% d'ici à 2020 et de 60 à 80% d'ici à 2050 par rapport à 1990, souligne la résolution adoptée à une large majorité, par 605 voix pour, 45 contre et 19 abstentions. Les députés se félicitent du "calendrier clair" du Plan d'action de Bali pour parvenir à un accord, mais ils regrettent "qu'il n'ait pas été possible de faire état de références scientifiques précises sur l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre". Ils se réjouissent toutefois que les parties signataires du protocole de Kyoto reconnaissent la nécessité pour les pays industrialisés de réduire les émissions de 25 à 40% d'ici à 2020 (par rapport aux niveaux de 1990).

Le Parlement demande également qu'une réflexion ait lieu au sein de l'OMC "en vue de l'adoption de mesures temporaires favorisant la production et l'exportation d'une technologie innovante et de produits respectueux du climat".

Réviser d'urgence la politique communautaire en matière de biocarburants

Conscients des objectifs du nouveau "paquet changement climatique" en matière de biocarburants, les députés demandent également une révision d'urgence de la politique européenne dans ce domaine afin de mettre davantage l'accent sur la durabilité de chaque biocarburant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Parlement souligne également que la définition et l'application de stratégies relatives aux biocarburants doivent "pleinement tenir compte des conséquences environnementales, sociales et économiques et les prévenir".

Réunion des plus grands émetteurs de CO₂ soumise à condition

Prenant acte de l'initiative de l'Administration américaine de convoquer une série de réunions des pays les plus émetteurs de CO₂, le PE invite la Commission et les Etats membres concernés "à conditionner leur participation à des propositions concrètes, de la part des pays qui participent à ses réunions, en matière de réduction d'émissions à

court terme, conformes aux objectifs de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques."

Vers une politique de développement de l'UE plus écologique

Les députés mettent également l'accent sur le transfert de technologies, et se félicitent de la promesse d'augmenter les investissements en matière de *"développement, transfert et déploiement de technologies de réduction et d'adaptation pour les pays en développement"*.

"Une écologisation de la politique européenne de développement et de l'aide est nécessaire et urgente", souligne la résolution, critiquant *"les faibles progrès dans ce domaine"*.

Selon Jouye Madeleine de Grandmaison GUE/NGL, seule députée française à intervenir lors du débat, le réchauffement de la planète est surtout *"un défi pour le développement"* et fait craindre une aggravation de *"la fracture entre le monde développé et les pays en développement"*. Elle a ajouté que *"ces pays sont les plus durement touchés par les changements climatiques, en particulier les îles, qui sont les plus vulnérables aux cyclones et à la montée du niveau des océans"*.

Aider ces pays à s'adapter et transférer des technologies adaptées à leurs besoins devrait être une priorité, a insisté la députée. Et de conclure : *"si nous voulons que le processus conduisant à Copenhague en 2009 et que la 'modeste feuille de route adoptée à Bali' aboutissent à quelque chose, il est impératif que des progrès soient accomplis dans la direction des pays en développement."*

Vous trouverez, dès sa disponibilité, le texte adopté tenant compte des amendements éventuels, à l'adresse ci-dessous.

Contact :

Piotr Zalewski

E-mail: piotr.zalewski@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 32232

STR: (33-3) 881 74151

PORT: (32) 498 98 32 57

Fabienne Gutmann-Vormus

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 40650

STR: (33-3) 881 72649

PORT: (+32) 498 98 33 29